

IPECA - SANTÉ

Automédication et multi-RIB

Dans le cadre des prestations en frais de santé, **IPECA** prend en charge un **panier d'automédication** pour les salariés et leurs bénéficiaires.

☛ **PANIER AUTOMÉDICATION** 100€ / an / bénéficiaire / année civile

Sevrage tabagique : Traitements sous forme de patchs, gommes ou comprimés.

Contraception : Tous moyens contraceptifs féminins ou masculins non pris en charge par la Sécurité sociale.

Rhume et rhinite allergique : Décongestionnant, paracétamol, antihistaminique, vasoconstricteur, vitamine C.

Trousse du voyageur :

- Trousse minimale du voyageur (anti diarrhéique, protection solaire) ;
- Trousse des premiers soins dermiques (anti brûlure, antihistaminique, antiseptique local) ;
- Trousse complète du voyageur itinérant (antipaludéens, protection anti moustiques, prévention mécanique des risques de thrombose (bas et chaussettes de contention).

Homéopathie

Les demandes de remboursement sont à faire sur présentation de factures, via le [site internet IPECA](#) ou l'[application MyIPECA](#).



Vous pouvez suivre le solde restant de votre forfait automédication sur votre décompte de remboursement IPECA

Statut	Montant de votre forfait	Montant de votre consommation	Montant de votre solde
Automédication	100,00	21,87	78,13

Bénéficiaire	Montant
Pharmacie non remb.	21,87

Etat de vos limites:
Consommation enregistrée pour la prestation : "Pharmacie non remboursable" sur l'exercice 2023
Solde de votre limite contractuelle : 71,73

☛ **Multi RIB – Nouveauté**

Le service multi RIB permet à l'assuré principal d'enregistrer les coordonnées bancaires (IBAN/BIC) de chacun des bénéficiaires majeurs du contrat frais de santé. L'ayant droit se verra donc verser, sur son compte bancaire communiqué à IPECA PRÉVOYANCE, les remboursements liés à ses frais de santé.



Ce service est à activer via le site internet [IPECA](#) / Mes bénéficiaires / Gérer le multi-RIB.

Il y a tant de choses
qui nous réunissent

